

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 2-2013

S

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

**La commission ch
février, dans la composition suivante :**

2013

à Castelmont, le mardi 26

La Municipalité est représentée par :

M. Simon introduit la thématique en donnant les précisions suivantes :

Trois étapes sont ainsi prévues :

S

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Vallat**, consultant mandaté par la **Municipalité**.

Un commissaire se questionne sur les indemnités accordées aux 5 candidats sélectionnés ?

Une autre question est posée : par quelle procédure M. Vallat a-t-il été choisi pour accompagner la Municipalité dans ce mandat ?

¹ M. Patrick Vallat est un expert reconnu en matière de management de projets, notamment dans le domaine des marchés publics et du partenariat privé-

ont amené à ouvrir en avril 2007 un bureau de conseils spécialisés en gestion publique.

S

CONCLUSION

décide

Au nom de la commission :